



ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT- A.L.S.H Fiche d'inscription

Lieu : Ecole publique de Plancoët (place de l'Eglise)

Journée entière uniquement en été :

- **7h15-9h00** : Garderie /Accueil des parents/ Pointage des enfants.
- 9h00-12h00 : ALSH : répartition et pointage des enfants dans les salles par tranches d'âges/Activités.
- 12h00-13h00 : Repas
- 13h00-14h00 : Temps libre.
- 14h00-16h30 : Activités de l'après-midi / Sieste et réveil échelonné pour les petits.
- 16h30-17h00 : Collation
- **17h00-18h30** : Garderie/ Les familles se présentent à l'accueil pour signaler le départ de leur(s)enfant(s), pointage des enfants. Possibilités pour les enfants de jeux calmes, libres ou dirigés.

Coût : En fonction du Quotient Familial. Si les familles refusent de donner les documents nécessaires du Quotient Familial, le tarif >1310 s'appliquera.

	JOURNÉE AVEC REPAS
Tranche 1 ; QF < 331	6 €
Tranche 2 ; QF de 331 à 650	8 €
Tranche 3 ; QF de 651 à 800	11 €
Tranche 4 ; QF de 801 à 1100	13 €
Tranche 5 ; QF de 1101 à 1310	14 €
Tranche 6 ; QF > 1310	16 €
Hors ex CCP*	24 €

- *Le territoire de l'ex Communauté de Communes Plancoët Val d'Arguenon comprend les communes de Plancoët, Bourseul, Corseul, Créhen, Landébia, Languenan, Pléven, Plorec-sur -Arguenon, Pluduno, St Jacut, St Lormel.*
- Un tarif dégressif applicable à la journée ; -10% pour le 2^{ème} enfant, -20% à partir du 3^{ème} enfant.
- Afin que votre enfant soit inscrit à une sortie, vous devez le mettre deux jours consécutifs obligatoires dans la semaine (*ex sortie plage le jeudi, inscription en plus le mercredi ou le vendredi*)
- Une pénalité de 10 € sera appliquée pour les retards après la fermeture de l'ALSH.
- Les règlements peuvent être effectués par chèques ou espèces à l'ordre du Trésor public ou par prélèvement à partir de la facturation du mois de janvier.
- Le tarif de 13€ sera appliqué aux familles d'accueil dont les enfants sont pris en charge par la maison du département.
- Le coût du repas est facturé à 5€ par le CCAS INCLUS DANS LE TARIF.
- Un certificat médical est obligatoire en cas d'absence sinon la journée vous sera facturée.
- Pour inscriptions/annulations les mercredis prévenir au plus tard le vendredi précédent.



ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT- A.L.S.H
Fiche d'inscription

A nous remettre
(2^{ème} page)

Lieu : Ecole publique de Plancoët (place de l'Eglise)

Quotient familial CAF (obligatoire pour l'inscription) :
Numéro d'allocataire CAF :

Nom/ Prénom de l'enfant :

Lieu d'habitation :

Né(e)le :

Classe :

Âge :

Merci de cocher les jours désirés.

JUILLET/AOUT (à la journée entière uniquement)

08/07	09/07	10/07	11/07	12/07

15/07	16/07	17/07	18/07	19/07

22/07	23/07	24/07	25/07	26/07

29/07	30/07	31/07	01/08	02/08

Le : A :
Signature :